

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 avril 2013  
(convocation du 15 avril 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Avril Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZÉAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice jusqu'à 12h20  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 10h05  
M. FREYGEFOND Ludovic à Mme BOST Christine à compter de 12h00  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÛZERE Jean-Marc  
M. GUICHARD Max à M. OLIVIER Michel  
Mme ISTE Michèle à M. GALAN Jean-Claude  
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h00 et à partir de 12h20  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. TRIJOLET Thierry  
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. HERITIE Michel  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10h20  
M. MAURRAS Franck à M. TURON Jean-Pierre jusqu'à 10h40 et à partir de 12h30  
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude  
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard  
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h00  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11h45

M. BRUGERE Nicolas à M. BOUSQUET Ludovic à compter de 12h25  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne  
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h10  
Mme COLLET Brigitte à Mme LIRE Marie Françoise  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à compter de 12h00  
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Jean-Louis à compter de 12h10  
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h25  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick  
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à compter de 11h50  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à compter de 12h00  
M. REIFFERS Josy à M. DAVID Yohan  
M. SIBE Maxime à Mme SAINT-ORICE Nicole

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Restructuration et maintenance du crématorium de Mérignac  
Pessac - Procédure de conception réalisation maintenance - Appel d'offres  
restreint - Autorisation de signature**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2011/0662 le Conseil de communa uté du 23 septembre 2011 a décidé :

- le lancement d'une mise en concurrence sous forme d'une procédure d'appel d'offres restreint en vue de la passation d'un marché de conception/réalisation relatif à la restructuration du crématorium de Mérignac Pessac.
- d'approuver le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus
- d'autoriser le Président à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse.
- De procéder aux opérations électives permettant de constituer le jury constitué de 5 membres titulaires et cinq membres suppléants.

Pour garantir dans le temps les exigences de performances énergétiques et optimiser la maintenance des équipements techniques dans la durée, il a été décidé ultérieurement à la délibération d'intégrer à cette consultation une maintenance des équipements de process (fours, systèmes de traitement des fumées, ...) sur une durée de 10 ans comme le permet le code des marchés publics (marché de conception, réalisation, maintenance).

Ainsi un appel à candidatures a été lancé le 30/12/2011 par appel d'offres européen restreint de conception-réalisation maintenance relatif à la restructuration et la maintenance du crématorium de Mérignac Pessac.

Cet appel d'offres restreint est soumis aux dispositions de l'article 33 alinéa 4 et cette consultation a été passée en application des articles 37, 69 et 73.II du Code des marchés publics relatifs aux marchés de conception réalisation.

Vu que :

- la délibération n°2011/662 ne prévoyait pas la prestation de maintenance sur 10 ans,

il convient de présenter à l'Assemblée délibérante :

- le choix de l'attributaire opéré par la Commission d'Appel d'offres, après avis du jury en date du 20 février 2013 à l'issue de la procédure afin d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché.

#### DESCRIPTIF DE LA PRESTATION :

Les caractéristiques principales de cette opération de restructuration du crématorium, au travers d'un marché de conception, réalisation et maintenance comprennent :

- le remplacement des quatre fours existants par de nouveaux modèles de grande capacité et la mise en place d'un système de traitement des fumées conforme aux nouvelles normes (arrêté du 28 janvier 2010 relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère),
- la création d'une extension permettant d'accueillir l'ensemble de ces nouveaux équipements techniques,
- la restructuration des différents espaces du bâtiment existant, pour permettre notamment d'augmenter la capacité d'accueil de la petite salle de cérémonie existante, et le réaménagement intégral de la grande salle de cérémonie,
- l'amélioration de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, l'accueil des familles de défunts et la scénographie de présentation,
- un engagement sur l'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment et des équipements techniques, dans une démarche de qualité environnementale.
- la maintenance des équipements techniques spécifiques sur une période précisée au dossier de consultation des entreprises.

La réalisation de cette opération se déroulera en site occupé avec maintien de l'activité du crématorium tout au long des travaux

Les travaux seront exécutés pendant une durée de 30 (trente) mois.

Ce marché est estimé à 5 600 000 € HT soit 6 697 600 € TTC décomposé de la manière suivante :

- 700 000 € HT pour les prestations intellectuelles
- 4 300 000 € HT pour les travaux
- 600 000 € HT pour la maintenance

La dépense est imputée au budget annexe « crématorium » (BA 64) aux exercices 2012 à 2016 (article 2313 / CRB TH00 / CM00).

Le jury s'est réuni le 19/12/2012 et a pu procéder à l'audition des 3 candidats admis à présenter une offre à savoir les groupements :

1- ATI INCINERATEURS MULLER, mandataire – Constructeurs de fours de crémation

Co-traitants :

HARRIBEY Construction – entreprise Tous Corps d'Etat

Atelier BERTIN – Architecte

AADI – Cabinet d'architectes

ENERGIE CONCEPT – Bureau d'études fluides

EMACOUSTIC – Bureau d'études acoustique.

2- FACULTATIEVE TECHNOLOGIES, mandataire – Constructeurs de fours de crémation

Co-traitants :

DELTA Construction – entreprise Tous Corps d'Etat

HOBO Architecture – Cabinet d'architectes

C-Tech – Bureau d'études fluides

IDB – Bureau d'études acoustique

EUGEE - Bureau d'études thermique et HQE...

3- FMI Process SA, mandataire – Constructeurs de fours d'incinération

Co-traitants :

Bernard Bourgeois – Architecte

MATH INGENIERIE – Bureau d'études thermiques

VIAM ACOUSTIQUE – Bureau d'études acoustique

NOBATEK – Association Loi 1901 dans le domaine de l'environnement, HQE

Sous-traitants

EIFFAGE TP Sud-ouest – entreprise Tous Corps d'État

*EIFFAGE Énergie Aquitaine – services énergie et industrie.*

Le jury s'est de nouveau réuni le 20/02/2013 pour émettre un avis sur l'analyse des offres. Il a proposé de retenir l'offre du groupement ATI Incinérateurs Muller (mandataire – constructeurs de fours de crémation), Harribey Construction (entreprise tous corps d'état), Atelier Bertin (architecte), AADI (cabinet d'architectes), Energie Concept (bureau d'études fluides), Emacoustic (bureau d'études acoustique). Le même jour, la CAO, suivant l'avis du jury, a décidé d'attribuer le marché à ce groupement pour un montant 4 987 000 €HT (soit 5 964 452 € TTC) pour la partie conception/réalisation et de 242 478 €HT (soit 290 003,69 € TTC) pour la partie maintenance. Soit un montant total de 5 229 478 €HT (6 254 455,69 € TTC).

La durée d'exécution des travaux est fixée à 30 mois à compter de la date de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux et la durée de maintenance est de 10 ans à compter de la réception des équipements.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire :

- d'autoriser M. le Président à signer le marché avec le groupement ATI Incinérateurs Muller (mandataire – constructeurs de fours de crémation), Harribey Construction (entreprise tous corps d'état), Atelier Bertin (architecte), AADI (cabinet d'architectes), Energie Concept (bureau d'études fluides), Emacoustic (bureau d'études acoustique), pour un montant de 5 229 478 €HT (6 254 455,69 €TTC).

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le conseil de communauté,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 37, 69 et 73,

Vu la délibération du conseil de communauté n°2011 /0662 en date du 23/09/2011

Vu la décision de la CAO en date du 20/02/2013 attribuant le marché au groupement ATI Incinérateurs Muller (mandataire – constructeurs de fours de crémation), Harribey Construction (entreprise tous corps d'état), Atelier Bertin (architecte), AADI (cabinet d'architectes), Energie Concept (bureau d'études fluides), Emacoustic (bureau d'études acoustique),

**ENTENDU le rapport de présentation,**

**CONSIDERANT :**

Que par appel à candidatures en date du 30/12/2011 la Communauté urbaine a procédé au lancement d'un appel d'offres européen restreint de conception-réalisation maintenance relatif à la restructuration et la maintenance du crématorium de Mérignac Pessac.

Que par sa décision en date du 20/02/2013 la commission d'appel d'offres a attribué le marché correspondant au groupement ATI Incinérateurs Muller (mandataire – constructeurs de fours de crémation), Harribey Construction (entreprise tous corps d'état), Atelier Bertin (architecte), AADI (cabinet d'architectes), Energie Concept (bureau d'études fluides), Emacoustic (bureau d'études acoustique).

Qu'il y a lieu d'autoriser M. le Président à signer le marché avec ce groupement.

## **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** La délibération n°2011/0662 du 23 septembre 2011 est rapportée sauf en ce qui concerne les opérations électorales ayant conduit dans les conditions de l'article 22 du Code des Marchés Publics à la constitution du jury prévu par les dispositions de l'article 69 de ce même code.

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Président est autorisé à signer le marché de conception-réalisation maintenance relatif à la restructuration et la maintenance du crématorium de Mérignac Pessac avec le groupement ATI Incinérateurs Muller (mandataire – constructeurs de fours de crémation), Harribey Construction (entreprise tous corps d'état), Atelier Bertin (architecte), AADI (cabinet d'architectes), Energie Concept (bureau d'études fluides), Emacoustic (bureau d'études acoustique), qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 5 229 478,00 € HT (soit 6 254 455,69 € TTC).

**ARTICLE 3 :**

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget annexe « crématorium » (BA 64) aux exercices 2013 à 2016 (article 2313 / CRB TH00 / CM00).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 avril 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

Mme. MICHÈLE ISTE